

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,  
convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de  
Domfront en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de  
Domfront en Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 27

**Secrétaire de Séance :** Jocelyne REMON

**Conseillers en exercice :**

**Etaient présents** : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé,  
Aulair, Béchet, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Jourdan, Lecrosnier, Lecorps, Leroy,  
Leroyer, Lévêque, Pavoine, Remon, Paris,

**Absents excusés** : Cécile Rousselet, Christian Planchon,

**Pouvoir** ; Tallonneau Sylvie donne procuration à Joël Dromer  
Languedoc Vincent donne procuration à Bernard Davy  
Lozivit Sonia donne procuration à Marie-Claire Lévêque  
Mechekour Fabienne donne procuration à Françoise Gouault  
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé

## **5. VENTE D'UNE PARCELLE- RUE DU GUE THIBOUT – COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que la SCI JLA IMMOBILIER domiciliée Rue du Gué Thibout à DOMFRONT EN POIRAIE, souhaite se porter acquéreur de la parcelle Rue Du Gué Thibout - cadastrée AK116 d'une superficie de 1380 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est propriété de la Commune de Domfront en Poiraise.

Les conditions de l'acquisition seraient les suivantes :

- Acquisition de la parcelle cadastrée AK116 d'une surface de 1380 m<sup>2</sup> au prix de 5 euros le m<sup>2</sup> soit 6 900€ (six mille neuf cents euros),
- Prise en charge des frais d'acte notarié relatifs à cette vente par les acquéreurs,
- Prise en charge des frais de bornage relatifs à cette vente par les acquéreurs,

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :**

- **D'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée AK116 d'une contenance de 1380 m<sup>2</sup> sise rue du Gué Thibout à Domfront au prix de 5€ le m<sup>2</sup> soit un prix total de 6 900 € à la SCI JLA IMMOBILIER
- **De laisser** à l'acquéreur la prise en charge des frais d'acte notarié relatifs à cette vente ainsi que les frais de bornage,
- **De donner** tous pouvoirs au maire pour la signature de cet acte ou à un représentant dûment habilité.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,  
Jocelyne Remon



Le Maire,  
Bernard Soul

